



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

paiement

Question écrite n° 6150

Texte de la question

M. Lionel Tardy demande à M. le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique de lui donner des indications sur ses projets concernant le prélèvement à la source pour le paiement de l'impôt sur le revenu. - Question transmise à Mme la ministre de l'économie, des finances et de l'emploi.

Texte de la réponse

Le passage à une retenue à la source pour le recouvrement de l'impôt sur le revenu présenterait incontestablement plusieurs avantages, dont notamment celui de supprimer pour l'usager le décalage d'un an entre la perception du revenu et le paiement de l'impôt correspondant. Toutefois, cette réforme devrait tenir compte des principes fondateurs du système fiscal actuel tels que le maintien de la progressivité de l'impôt sur le revenu, garantir la confidentialité des éléments servant au calcul des prélèvements, la simplicité pour le collecteur de l'impôt, et prendre en compte la contrainte budgétaire de l'État. Un rapport rédigé par MM. Viricelle, Bébéar et Auvigne, remis le 27 mars 2007 au ministre de l'économie, des finances et de l'industrie a permis, à la suite d'une large concertation visant à approfondir le débat sur le prélèvement à la source, de proposer des orientations qui pourraient être retenues dans le cadre de la mise en place d'un mécanisme de prélèvement à la source. Il n'en demeure pas moins que la mise en place de la retenue à la source supposerait des travaux importants, tant législatifs que d'application pour l'administration et les payeurs de revenus. En tout état de cause, il appartiendrait à la représentation nationale de décider de l'opportunité de sa mise en oeuvre, ainsi que de ses modalités d'application.

Données clés

Auteur : [M. Lionel Tardy](#)

Circonscription : Haute-Savoie (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6150

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : Budget, comptes publics et fonction publique

Ministère attributaire : Économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 octobre 2007, page 5895

Réponse publiée le : 15 janvier 2008, page 369